

Portage des repas

Le Centre Communal d'Action Sociale de Pierrelaye (CCAS) propose un service de portage de repas à domicile pour les séniors et les personnes fragilisées ou handicapées. Ce service est à votre disposition 7 jours sur 7 et peut être mis en place rapidement pour la durée et le rythme de votre choix. Les tarifs sont établis en fonction de vos ressources.



© ?

Comment bénéficier de ce service ?

La demande se fait auprès du CCAS de Pierrelaye avec les éléments suivants :

- un justificatif de domicile
- la photocopie du dernier avis d'imposition
- une pièce d'identité

Actuellement une trentaine de pierrelaysiens bénéficient de ce service assuré tous les jours ainsi que le week-end.

Quels sont les tarifs de ce service ?

Barème des quotients en euros Tarif du repas à partir du 1er janvier 2022

De 0 à 950 euros	3 euros
De 951 à 1100 euros	4,30 euros
De 1101 à 1250 euros	6,10 euros
De 1251 à 1400 euros	6,90 euros
Plus de 1401 euros	8,50 euros

Coordonnées

CCAS
42 bis, rue Victor Hugo
95480
Pierrelaye
[01 34 32 41 90](tel:0134324190)
ccas@ville-pierrelaye.fr
Infos pratiques

Horaires d'ouverture du CCAS :

- Lundi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h
- Mardi : 8h30 - 12h / 16h - 18h45
- Mercredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h
- Jeudi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h
- Vendredi : 8h30 - 12h
- Samedi : 8h30 - 12h

